

© OECD, 2003.

© Software: 1987-1996, Acrobat is a trademark of ADOBE.

All rights reserved. OECD grants you the right to use one copy of this Program for your personal use only. Unauthorised reproduction, lending, hiring, transmission or distribution of any data or software is prohibited. You must treat the Program and associated materials and any elements thereof like any other copyrighted material.

All requests should be made to:

Head of Publications Service,  
OECD Publications Service,  
2, rue André-Pascal,  
75775 Paris Cedex 16, France.

© OCDE, 2003.

© Logiciel, 1987-1996, Acrobat, marque déposée d'ADOBE.

Tous droits du producteur et du propriétaire de ce produit sont réservés. L'OCDE autorise la reproduction d'un seul exemplaire de ce programme pour usage personnel et non commercial uniquement. Sauf autorisation, la duplication, la location, le prêt, l'utilisation de ce produit pour exécution publique sont interdits. Ce programme, les données y afférentes et d'autres éléments doivent donc être traités comme toute autre documentation sur laquelle s'exerce la protection par le droit d'auteur.

Les demandes sont à adresser au :

Chef du Service des Publications,  
Service des Publications de l'OCDE,  
2, rue André-Pascal,  
75775 Paris Cedex 16, France.

## Évaluation et recommandations

***Principaux défis pour le Luxembourg : s'ajuster à des perspectives de croissance plus basse tout en continuant d'assimiler les apports de travailleurs étrangers***

Le ralentissement brutal de l'activité économique depuis 2000, principalement imputable au secteur financier, semble être en partie structurel. Le dynamisme exceptionnel des marchés boursiers internationaux qui avait stimulé la croissance dans les années 90 a peu de chances de réapparaître de sitôt. Néanmoins, la croissance tendancielle restera sans doute suffisamment forte pour exiger la poursuite des entrées nettes de travailleurs étrangers. Cela signifie que d'importantes questions relatives à l'afflux massif de main-d'œuvre étrangère continuent de se poser en ce qui concerne les politiques de l'éducation, des transports et du logement, tandis que les autorités doivent désormais s'employer à prendre des mesures qui facilitent l'ajustement à une croissance plus faible que dans les années 90. En particulier, il faut stabiliser la progression des dépenses publiques en proportion du PIB et ajuster les paramètres du système de retraite pour le rendre viable. Parallèlement, une série de réformes s'imposent pour renforcer les taux d'activité et les gains de productivité, et atténuer ainsi l'érosion de la croissance du revenu national.

***La croissance a fortement reculé, mais elle devrait remonter légèrement***

La croissance économique est tombée d'un taux moyen de 8¾ pour cent en 1999-2000 à 1¼ pour cent en 2001-2002, son niveau le plus bas depuis le milieu des années 80. L'ampleur de ce ralentissement est surtout imputable au secteur financier, qui représente environ un tiers du PIB. Les prix des actions se stabilisant et la volatilité des marchés de capitaux étant redevenue plus normale, une reprise progressive du secteur financier pourrait s'amorcer dans le courant de cette année. Ce facteur, conjugué au regain d'activité dans la zone euro, devrait porter le taux de croissance aux alentours de 3 pour cent d'ici à 2004, chiffre encore médiocre

par rapport à la moyenne passée. Une importante rétention de main-d'œuvre ayant déjà eu lieu durant la phase de ralentissement de l'activité, la croissance de l'emploi sera vraisemblablement trop faible pour stabiliser le taux de chômage avant la fin de 2003, lorsqu'il devrait s'établir à 4 pour cent. L'inflation sous-jacente va sans doute se modérer et s'aligner à peu près sur celle de la zone euro.

***Les travailleurs frontaliers rendent l'offre totale relativement élastique et amortissent les chocs sur le marché du travail***

Ces taux de croissance faibles au regard de la moyenne passée n'impliquent pas pour autant qu'un énorme écart de production soit en train de se former. L'offre globale est relativement élastique grâce à la possibilité d'une augmentation rapide de l'effectif des travailleurs frontaliers (qui a représenté quelque 70 pour cent de la croissance de l'emploi au cours de la décennie écoulée). Dans ces conditions, l'offre de facteurs s'ajuste aux variations de la demande des biens et services produits dans l'économie luxembourgeoise sans fluctuation prononcée du chômage ou du salaire réel.

***La croissance tendancielle sera sans doute plus faible à cause des perspectives moins brillantes du secteur financier***

La clé des perspectives à moyen terme est la croissance de la demande des services produits par le secteur financier du Luxembourg. Comme le reste des activités financières mondiales, celui-ci est presque certainement condamné à une période de croissance plus faible que dans le passé, car les conditions exceptionnelles des années 90, qui avaient vu les coefficients de capitalisation des résultats atteindre des niveaux record, ont peu de chances de se reproduire. Cela pèsera sur les rémunérations étant donné que les honoraires de gestion et les commissions dépendent en partie de la valeur des actifs et que le volume des transactions tend à croître plus lentement dans un tel contexte. Pourtant, la croissance à moyen terme restera sans doute plus élevée dans le secteur financier que dans les autres secteurs car les progrès se poursuivent en ce qui concerne l'instauration d'un marché unique européen des services financiers, le développement de l'épargne-retraite privée et la diffusion des TIC. La Directive communautaire sur l'épargne ne devrait guère influencer sur la croissance. Le régime de secret bancaire en vigueur au Luxembourg ne semble pas devoir être affecté à court terme par la Directive. L'objectif ultime de la Directive étant un échange

effectif de renseignements, le Luxembourg pourrait toutefois se voir soumis à des pressions continues tendant à faire bénéficier les autorités fiscales étrangères d'un accès plus complet aux renseignements. Compte tenu du rôle prédominant du secteur financier dans l'économie luxembourgeoise, la croissance du PIB à moyen terme pourrait redescendre à 3-4 pour cent, taux bien inférieur à la moyenne (5½ pour cent) des années 90 mais toujours sensiblement plus élevé que le rythme d'expansion qui peut être maintenu sans recours à la main-d'œuvre étrangère.

***La dégradation des perspectives de croissance doit être rapidement intégrée dans les décisions de dépenses publiques***

Le ralentissement actuel de l'activité a entamé l'excédent budgétaire, qui est retombé de 6 pour cent du PIB en 2000 à 2½ pour cent en 2002, principalement parce que le fléchissement de la croissance du PIB à moyen terme n'avait pas été anticipé quand les décisions de dépenses publiques ont été prises. Aussi, les dépenses publiques (sécurité sociale et investissement, en particulier) ont continué d'augmenter rapidement, de 6 points de pourcentage du PIB sur la période 2000-2002, pour atteindre 45 pour cent du PIB. La contraction de l'excédent budgétaire aurait été encore plus marquée sans une forte hausse des rentrées d'arriérés d'impôts des sociétés et d'autres facteurs ayant retardé l'effet du ralentissement sur les recettes fiscales. La croissance économique s'avérant encore bien plus basse qu'au moment où les plans de dépenses avaient été arrêtés, l'excédent budgétaire va sans doute pratiquement disparaître en 2003. Le gouvernement prévoit de comprimer fortement la croissance des dépenses en 2004-2005, conformément à ses objectifs de moyen terme : faire en sorte que les dépenses n'augmentent pas en pourcentage du PIB, que le solde budgétaire des administrations publiques reste excédentaire et que le budget de l'administration centrale soit en équilibre. Le gouvernement devra déployer de nouveaux efforts d'assainissement pour atteindre ces objectifs.

***Pour assurer la viabilité du régime général d'assurance pension, il faut abaisser le taux de remplacement...***

Une croissance tendancielle plus faible aurait de très lourdes répercussions sur la viabilité du régime général d'assurance pension. Dans le cas des résidents, les prestations de retraite actuelles excèdent déjà les cotisations, mais le système a été maintenu en équilibre grâce à la croissance rapide de l'emploi, rendue possible par la disponibilité de travailleurs frontaliers, et aux cotisations connexes. Cette expansion de l'emploi retarde de fait la maturation du régime de pension, en engendrant un large excédent de trésorerie, mais elle implique aussi des engagements différés toujours plus lourds. Dans le cadre du système actuel de révision actuarielle tous les 7 ans, qui consiste à ajuster automatiquement les taux de cotisation en fonction des niveaux compatibles avec le ratio réserves/prestations visé, le taux de cotisation augmentera de façon séquentielle à raison d'un faible montant si la croissance économique est de 4 pour cent, mais à raison d'un quart si elle s'établit en moyenne à 3 pour cent au cours des 50 prochaines années. Le taux moyen de remplacement devrait être ramené à un niveau plus compatible avec l'équilibre de long terme (dans un système parvenu à maturité) de façon à éviter le risque de voir les générations futures subir de fortes majorations d'impôts. Cela pourrait se faire dans le cadre des dispositifs institutionnels en place, qui prévoient une indexation des pensions sur les prix à la consommation et des majorations discrétionnaires en fonction de l'évolution du salaire réel, dont la hausse ne serait pas entièrement répercutée sur les pensions. Dans ces conditions, l'adéquation des ressources pourrait être assurée par la pension minimum. Il existe d'amples marges pour opérer ces réformes car le régime général d'assurance pension est extrêmement généreux au Luxembourg : à la suite des mesures prises en 2001 qui l'ont rendu encore plus généreux, pour un travailleur rémunéré au salaire moyen pendant 40 ans le taux de remplacement atteint 98 pour cent.

***... et supprimer les aides publiques à la préretraite***

La réduction du taux de remplacement des pensions requise pour rétablir la viabilité du régime général d'assurance pension dans le long terme serait de plus faible ampleur si la préretraite était moins répandue : le taux d'emploi des travailleurs âgés (55-64 ans) atteint à peine 25 pour cent, ce qui est parmi les plus bas de la zone OCDE.

Une hausse du taux d'emploi de ces travailleurs permettrait aussi d'atténuer le ralentissement de la croissance du revenu national. La pension d'invalidité est l'une des principales voies d'accès à la retraite anticipée. Jusqu'en 1996, un certain nombre de décisions judiciaires se sont traduites par une application plus stricte des critères médicaux d'ouverture du droit à cette prestation. Les entrées en invalidité ont été alors réduites de moitié, mais cet effet bénéfique a été neutralisé par le recours accru aux programmes spéciaux de préretraite. Fin 2002, l'accès à la prestation générale d'invalidité est devenu de nouveau plus restrictif et un dispositif a été mis en place pour la réinsertion professionnelle des personnes partiellement handicapées. Ces réformes toutes récentes semblent un moyen prometteur de réduire l'inactivité liée à la pension d'invalidité, mais pour lutter efficacement contre le retrait anticipé de la population active, il faut veiller à ce que les autres voies d'accès à la préretraite ne se développent pas en conséquence. A cet égard, il est regrettable que la pension de vieillesse anticipée, principale autre voie de départ précoce, n'offre pratiquement aucune incitation à poursuivre l'activité après l'ouverture des droits. Cette pension devrait faire l'objet d'une réduction actuarielle par rapport à une pension servie à l'âge officiel de la retraite (65 ans) pour tenir compte de ce que la période de versement prévue est plus longue. En outre, il conviendra de rendre moins aisé l'octroi de périodes assimilées. Parallèlement, l'âge officiel de la retraite (et le nombre d'années de cotisations requises pour toucher une pension à taux plein) devrait être indexé sur l'allongement de l'espérance de vie. Il convient aussi de supprimer les aides publiques à la retraite anticipée sous la forme de pensions de préretraite en faveur des travailleurs de 57 ans et plus qui sont licenciés dans des branches en restructuration mais qui n'ont pas encore droit à la retraite anticipée.

***Les taux de remplacement et la durée des prestations devraient être réduits de façon à accroître la réactivité du marché du travail***

Une croissance de l'emploi total plus faible que dans le passé risque de réduire le rôle d'amortisseur joué par les travailleurs frontaliers, de sorte que les résidents devront supporter une part accrue de l'ajustement aux chocs négatifs sur le marché du travail. Le niveau élevé des taux de remplacement de l'indemnité de chômage et du revenu minimum garanti (RMG) et la durée de versement illimitée de cette dernière prestation augmentent la probabilité de voir des chocs défavorables engendrer une hausse du chômage structurel. Les taux de remplacement devraient être réduits de manière à limiter ce risque. Il faudrait aussi atténuer les pièges du chômage et de la pauvreté imputables au RMG. En particulier, on devrait abaisser le taux de réduction du RMG en fonction de l'accroissement des ressources d'une famille à bas revenu (le taux effectif marginal d'imposition peut dépasser 100 pour cent). Il importe aussi de maintenir l'actuel dispositif rigoureux d'application des obligations de recherche d'emploi et de suivi des chômeurs dans le cadre des politiques actives du marché du travail (PAMT) de façon à atténuer le risque de voir des chocs négatifs sur le marché du travail provoquer une augmentation durable du chômage.

***Il est indispensable d'améliorer les performances du système éducatif pour renforcer l'intégration des immigrants et stimuler la croissance économique***

L'amélioration des performances du système éducatif est une autre action prioritaire pour atténuer le déclin de la croissance du revenu national et réduire les risques de chômage dans le long terme. Selon l'étude PISA, les élèves du Luxembourg se sont classés au 30<sup>e</sup> rang sur 32 pays pour le niveau de résultats. En outre, l'écart entre les résultats des ressortissants nationaux et ceux des immigrants était le plus prononcé parmi les pays étudiés. Le principal problème semble être l'approche multilingue de l'enseignement, selon laquelle les élèves reçoivent des cours à la fois en allemand et en français, et non pas le manque de ressources – les dépenses par élève sont élevées au regard de la moyenne internationale. L'enseignement professionnel, qui débute à l'âge de 13 ans, fait actuellement l'objet d'une réforme destinée à permettre aux élèves de poursuivre leurs études en allemand ou en français, sans avoir à acquérir un niveau élevé de compétences dans l'autre langue. Cette réforme serait particulièrement utile pour les enfants appartenant à des familles de langue latine, qui suivaient

jusque là des cours en allemand. Néanmoins, les enfants de langue maternelle latine sont toujours confrontés à la difficulté d'apprendre à lire et à écrire l'allemand. Les autorités ont soumis un projet qui permettrait aux enfants d'apprendre à lire et à écrire en allemand ou en français, mais aucune des communes (chargées de la gestion des écoles primaires) n'a accepté de le mettre à exécution. Le gouvernement devrait prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que ces programmes soient disponibles tout en préservant le *Lëtzebuergesch* en tant qu'outil d'intégration sociale. Les résultats médiocres dans le contexte de l'étude PISA s'expliquent apparemment aussi par d'autres facteurs : dans le système luxembourgeois, on enseigne un nombre excessif de matières et cela de façon trop superficielle, la sélection précoce présente des inconvénients et les élèves ont en général une maîtrise insuffisante des connaissances de base. Pour résoudre ces problèmes, le gouvernement a l'intention d'aider davantage les élèves faibles dans l'enseignement primaire et d'étaler les programmes du deuxième cycle de l'enseignement secondaire sur trois ans au lieu de deux. Une autre réforme susceptible d'améliorer le niveau d'instruction consisterait à définir des normes nationales de performance tout en accordant aux écoles une plus grande autonomie de gestion pour atteindre ces normes et en les tenant pour responsables des résultats.

***Le gouvernement favoriserait aussi la croissance du revenu national en réalisant ses objectifs de manière plus efficiente...***

Augmenter l'efficacité du secteur public, non seulement dans l'éducation mais aussi dans d'autres domaines de service public, stimulerait aussi la croissance du revenu national. Pour commencer, il faudrait faire plus largement appel à l'analyse coûts-avantages, qui n'est presque jamais entreprise, et aux résultats des analyses coûts-efficacité (qui consistent à comparer les coûts de différents moyens d'atteindre un objectif donné). Afin d'améliorer l'efficacité, les autorités sont en train d'appliquer des réformes de la gestion du secteur public qui renforcent l'indépendance et la responsabilité des gestionnaires, mais ces actions ne concernent pour l'heure qu'une faible part des dépenses publiques. En outre, les autorités mettent en place la comptabilité d'exercice, mesure importante pour rendre les gestionnaires du secteur public responsables de leurs décisions, et à la suite des réformes récentes menées en France



elles envisagent une budgétisation par programmes et non par catégories de dépenses. Ces initiatives devraient être poursuivies. Au demeurant, on peut améliorer l'efficacité du secteur public par un recours accru à la sous-traitance lorsque des contrats exécutoires peuvent être établis assez facilement, mais aussi par une réforme de la réglementation visant à intensifier les pressions concurrentielles sur les activités marchandes du secteur public. L'un des moyens d'abaisser les coûts à tous les niveaux de service serait d'aligner plus étroitement la rémunération des emplois relativement peu qualifiés dans le secteur public sur les taux en vigueur dans le privé pour des emplois comparables.

***... notamment par un allègement des formalités administratives***

Un certain nombre de projets sont en cours afin d'alléger les charges administratives, relativement lourdes au Luxembourg. Parmi ces actions figurent des études de l'effet des nouvelles réglementations sur les formalités administratives pour les PME, la mise en place de guichets uniques pour les créations d'entreprises, la simplification et l'harmonisation des formulaires officiels et la tenue d'audits organisationnels des organismes publics. On pourrait pousser plus loin ce processus en soumettant tout nouveau projet de loi à une évaluation de son impact sur les formalités administratives et en attribuant à toutes les entreprises et à tous les individus des numéros d'identification qui seraient utilisés pour centraliser les informations dans une banque de données, à laquelle tous les organismes du secteur public auraient accès. Un plus large recours à l'administration électronique, domaine dans lequel le Luxembourg accuse du retard sur tous les autres pays de l'UE, contribuerait aussi à alléger le fardeau administratif.

***Les objectifs en matière de changement climatique pourraient être réalisés avec un meilleur rapport coût-efficacité***

La politique en matière de changement climatique est un autre domaine où le gouvernement pourrait atteindre ses objectifs d'une manière plus efficace en accordant davantage d'attention aux résultats des analyses coût-efficacité. Bien que les émissions de gaz à effet de serre aient été réduites de près de 30 pour cent au cours de la décennie écoulée, du fait principalement que l'industrie sidérurgique a remplacé ses hauts fourneaux au charbon par des fours à arc électrique, les tendances dans les autres secteurs et la création de nouvelles capacités nationales de production

d'électricité dans des centrales au gaz font que des efforts de dépollution supplémentaires sont indispensables pour atteindre l'objectif du Luxembourg dans le cadre du Protocole de Kyoto. Pourtant, les mesures en place pour lutter contre le changement climatique, si elles contribuent à réduire les émissions, se montrent extrêmement disparates en ce qui concerne le coût de chaque tonne de carbone éliminé, et elles peuvent atteindre des niveaux de soutien extrêmement élevés. Ainsi, l'aide aux énergies renouvelables varie dans la proportion de 1 à 20 et les programmes d'amélioration du rendement énergétique dans le secteur résidentiel peuvent coûter plusieurs milliers d'euros par tonne de carbone éliminé, contre un coût estimé à 18 euros pour des permis négociables sur le marché international une fois que ce système sera opérationnel. Il faut revoir la politique à l'égard du changement climatique de façon à réaliser l'objectif du Protocole de Kyoto à un moindre coût pour l'économie. Une taxe générale sur le carbone, telle que l'envisagent déjà les autorités, serait un outil d'un bon rapport coût-efficience pour promouvoir la dépollution. La participation à des systèmes européens et internationaux de permis négociables serait un autre moyen efficace de réduire les émissions. En outre, les autorités devraient envisager avec plus d'attention le recours à des mécanismes flexibles pour encourager la dépollution dans d'autres pays ; cela pourrait s'avérer moins coûteux que de chercher uniquement à réduire les émissions au Luxembourg.

***Il faut étendre  
les réformes  
destinées  
à accroître  
l'efficience de la  
coopération pour  
le développement***

L'un des domaines où l'efficience des dépenses publiques a bien progressé est celui de l'aide au développement, dont les crédits ont été portés à 0.7 pour cent du RNB et doivent atteindre 1 pour cent du RNB. Ces avancées ont été obtenues par un ciblage sur les pays et secteurs prioritaires et par un meilleur suivi des résultats. Mais il convient d'aller plus loin. Le gouvernement devrait continuer de réserver les crédits à un éventail plus étroit de pays cibles et de domaines de programmes. Le mouvement vers des projets intégrés et de plus longue durée doit être poursuivi, avec une meilleure évaluation préalable des projets et dans un cadre de surveillance renforcé. En outre, les autorités devraient continuer de réorienter le dispositif d'aide interne à l'agriculture vers des mesures faussant moins les échanges.

Dans ce contexte, les autorités luxembourgeoises appuient les réformes des systèmes européens de soutien agricole.

***Les obstacles à la concurrence dans la prestation de services Internet à bande large devraient être éliminés de manière à élargir l'accès***

La concurrence sur les marchés des produits est un élément important d'un climat propice aux gains de productivité. Dans la plupart des secteurs, cette concurrence est vigoureuse étant donné le caractère ouvert de l'économie luxembourgeoise. Toutefois, en ce qui concerne les services Internet, une intensification de la concurrence pourrait s'avérer bénéfique. Le taux d'accès aux services à bande large, qui offrent de plus grandes possibilités d'utilisation de l'Internet, est l'un des plus bas de la zone OCDE, tandis que les prix d'accès sont parmi les plus élevés. Le problème majeur tient semble-t-il à une concurrence insuffisante entre les opérateurs ADSL d'une part et entre ces derniers et les câblo-opérateurs d'autre part. L'autorité de régulation devrait lever les obstacles à la concurrence entre les opérateurs d'Internet en imposant une réduction des tarifs d'accès à la boucle locale et en envisageant pour Luxembourg P&T, l'opérateur en place, un retrait total du secteur de l'offre de services Internet câble. C'est indispensable pour que les opérateurs d'Internet câble soient véritablement incités à développer leur infrastructure afin de concurrencer les opérateurs ADSL, ce qui revient essentiellement à concurrencer Luxembourg P&T.

***Les résidents du Luxembourg continueront sans doute de profiter des entrées de main-d'œuvre étrangère***

Depuis longtemps, le Luxembourg constitue un pôle d'attraction pour les capitaux et travailleurs étrangers en raison de ses avantages sur les plans réglementaire et géographique. Ces apports extérieurs ont profité aux résidents du Luxembourg, notamment parce qu'ils ont entraîné une augmentation des recettes fiscales, contribuant ainsi à financer des prestations sociales très généreuses pour les résidents ainsi qu'une expansion des emplois bien rémunérés dans le secteur public, emplois occupés principalement par des ressortissants luxembourgeois. Même si l'on tient compte du recul prévu de la croissance par rapport à la moyenne des années 90, un afflux substantiel et continu de travailleurs frontaliers et d'immigrants restera vraisemblablement nécessaire.

***Dans ce contexte,  
des réformes  
s'imposent  
pour accroître  
l'efficacité  
des services  
de transport...***

L'infrastructure de transport ne s'est pas ajustée à l'augmentation correspondante de la population ainsi qu'à celle des travailleurs frontaliers ces dernières années, d'où de sérieux problèmes de congestion aux heures de pointe sur les lignes ferroviaires et les autoroutes conduisant les travailleurs frontaliers au Luxembourg. Le gouvernement a réagi en accélérant les investissements dans l'infrastructure de transport pour les porter à des niveaux élevés, l'accent étant mis sur la mobilité durable. Dans le cadre du programme « *mobilité.lu* », les autorités se sont fixé comme objectif un quasi-doublement de la part des transports publics dans les trajets totaux au Luxembourg d'ici à 2020 et elles ont décidé d'intégrer les politiques de transport et d'aménagement de l'espace. Aucune de ces deux politiques ne donne lieu à des analyses coûts-avantages explicites. Cela signifie que les autorités ne sont pas tenues de définir clairement les externalités associées à différents choix en matière de transport ou d'adopter les instruments d'action les plus appropriés pour internaliser ces externalités, comme l'exigerait une offre efficiente de services de transport. Il faudrait envisager de mettre en place le péage routier pour internaliser les coûts de congestion, qui constituent le principal coût externe induit par l'utilisation de voitures particulières. A condition de supprimer également la déductibilité fiscale des frais de déplacement, la tarification routière donnerait une information essentielle sur la valeur sociale d'une extension des capacités routières – si le prix requis pour éliminer la congestion sur une autoroute était suffisamment élevé pour permettre de financer une voie supplémentaire, la construction de cette voie serait rentable – et réduirait la nécessité de subventionner les transports publics pour atteindre des prix relatifs efficients dans les transports public et privé. Cette mesure atténuerait les incitations à une mobilité supérieure à l'optimum social induites par le niveau actuellement élevé des subventions aux transports publics (les prix des billets ne couvrent que 10 à 12 pour cent des frais d'exploitation) et par la sous-évaluation du coût de l'utilisation de la voiture privée, surtout aux heures de pointe.

### **... et atténuer l'impact de l'immigration sur les coûts du logement**

La forte croissance du revenu associée à l'immigration a stimulé la demande de services de logement et entraîné une vive hausse des prix dans ce secteur. Celle-ci reflète surtout une poussée des prix fonciers réels, qui ont augmenté à un rythme annuel moyen de 6½ pour cent au cours des deux dernières décennies, soit le taux le plus élevé de l'Union européenne. Si les propriétaires résidentiels profitent de cette hausse, c'est aux dépens des autres résidents actuels et futurs, qui devront payer des loyers plus élevés. De surcroît, l'inflation foncière entame la compétitivité sur le plan des coûts, et réduit ainsi les possibilités d'attirer au Luxembourg les activités économiques et la base d'imposition associée. La forte hausse des prix des terrains à bâtir révèle une pénurie de l'offre que le gouvernement impute en partie à des spéculateurs qui se refusent à mettre en vente des terrains vacants. Les autorités ont abaissé temporairement l'impôt sur les plus-values pour inciter les spéculateurs à vendre. Un autre moyen de combattre cette spéculation serait d'appliquer aux terrains à bâtir vacants un impôt foncier qui augmente avec le temps. Le régime de location est tel que les loyers acquittés par les locataires en place diminuent rapidement par rapport au prix du marché pour des locations nouvelles équivalentes, ce qui rend le marché très illiquide et dissuade les propriétaires de lancer des projets locatifs sur des sites vacants. Il convient de réformer cette réglementation de façon que les loyers des locataires en place puissent être alignés périodiquement sur les prix du marché. Par ailleurs, les communes possèdent elles-mêmes des terrains vacants qui pourraient être lotis, mais elles se refusent à le faire en raison de l'augmentation connexe des coûts d'infrastructure. Elles devraient relever les impôts fonciers pour financer ces coûts – vu l'ampleur des plus-values, il est tout à fait possible d'alourdir la fiscalité foncière. Des modifications du plan d'occupation des sols permettant de densifier les opérations d'aménagement contribueraient aussi à détendre le marché des terrains à bâtir.

### **Résumé**

La perspective d'une croissance plus basse à moyen et à long terme appelle un ajustement budgétaire et structurel d'envergure. Les autorités ont entrepris de freiner la croissance des dépenses publiques conformément à cette

conjoncture plus morose, mais il leur faudra imposer une plus grande rigueur pour atteindre leurs objectifs de moyen terme. Des ajustements du régime général d'assurance pension, de préférence par une réduction des taux de remplacement actuels trop élevés, s'avéreront nécessaires pour rendre le système viable dans le long terme. Les autorités ont commencé à s'attaquer au problème de la retraite anticipée, ce qui atténuera l'ampleur des ajustements requis pour pérenniser le régime général d'assurance pension, mais d'autres actions doivent être menées. Il faut compléter les réformes de la pension d'invalidité, l'un des principaux dispositifs utilisés pour le retrait prématuré de la population active, en réduisant la pension de vieillesse anticipée sur une base actuarielle par rapport à une pension perçue à l'âge officiel de la retraite et en rendant plus difficile l'acquisition de périodes assimilées. Le ralentissement de la croissance amoindrira aussi le rôle amortisseur de la main-d'œuvre frontalière sur le marché national du travail, accentuant le risque de voir des chocs négatifs provoquer une hausse du chômage structurel. Pour parer à ce danger, les autorités devraient réduire les taux de remplacement élevés des indemnités de chômage et des prestations connexes et assouplir la réglementation relative à la protection de l'emploi. Améliorer les performances du système éducatif réduirait aussi les risques de chômage et atténuerait le déclin probable de la croissance du revenu national. A cet égard, la réforme la plus importante consiste à permettre aux élèves de suivre des cours en français ou en allemand tout au long de leurs études sans avoir à acquérir une grande maîtrise de l'autre langue. Cela contribuera en outre à réduire l'écart de niveau d'instruction entre immigrants et ressortissants nationaux. Le gouvernement pourrait aussi atténuer le ralentissement de la croissance du revenu national en réalisant ses objectifs d'une manière plus efficace, notamment par un plus large recours aux analyses coûts-avantages et coût-efficacité. Cette démarche aurait des conséquences très bénéfiques pour la politique à l'égard du changement climatique et la politique des transports – dans ce domaine, il convient de neutraliser les pressions découlant de la croissance économique relativement élevée associée à l'afflux de main-d'œuvre étrangère. Il faut supprimer les obstacles à l'offre de terrains à bâtir pour éviter que

l'immigration n'entraîne une hausse excessive des prix fonciers, qui menacerait la compétitivité-coûts. Si les perspectives de croissance sont moins brillantes que dans les années 90, elles demeurent néanmoins favorables en comparaison des autres pays. A condition que les politiques soient ajustées rapidement à ces perspectives et que l'intégration efficiente de la main-d'œuvre étrangère dans l'économie marque des progrès, le Luxembourg peut espérer rester une économie très prospère pendant de nombreuses années encore.

## Liste des abréviations

<b>ADSL</b>	Ligne numérique asynchrone d'abonné ( <i>Asymmetrical digital subscriber line</i> )
<b>AIE</b>	Agence internationale de l'énergie
<b>BCE</b>	Banque centrale européenne
<b>BCL</b>	Banque centrale du Luxembourg
<b>BIT</b>	Bureau international du travail
<b>BTP</b>	Bâtiment travaux publics
<b>CAD</b>	Comité d'aide au développement de l'OCDE
<b>CAT</b>	Contrat d'activation au travail
<b>CCNUCC</b>	Conférence cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
<b>CEPS/INSTEAD</b>	Centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques/International Networks for Studies in Technology, Environment, Alternatives, Development
<b>CES</b>	Conseil économique et social
<b>CFL</b>	Société nationale des chemins de fer luxembourgeois
<b>CITE</b>	Classification internationale type de l'éducation
<b>CNUCED</b>	Comité des Nations Unies pour le commerce et le développement
<b>CO<sub>2</sub></b>	Dioxyde de carbone
<b>CSSF</b>	Commission de surveillance du secteur financier
<b>ETP</b>	Equivalents temps plein
<b>FEDIL</b>	Fédération des industriels luxembourgeois
<b>FMI</b>	Fonds monétaire international
<b>GES</b>	Gaz à effet de serre
<b>Grande région</b>	Comprend le Luxembourg, la Lorraine, la Wallonie, la Rhénanie-Palatinat et la Sarre
<b>IDE</b>	Investissement direct étranger
<b>IGSS</b>	Inspection générale de la sécurité sociale
<b>INSEE</b>	Institut national de la statistique et des études économiques (France)
<b>ILR</b>	Institut luxembourgeois de régulation
<b>IPCH</b>	Indice des prix à la consommation harmonisé
<b>MFPPRA</b>	Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative
<b>NPF</b>	Nation la plus favorisée
<b>OMC</b>	Organisation mondiale du Commerce
<b>PAMT</b>	Politiques actives du marché du travail
<b>PME</b>	Petites et moyennes entreprises
<b>PPA</b>	Parité de pouvoir d'achat
<b>PTF</b>	Productivité totale des facteurs



---

<b>RNB</b>	Revenu national brut
<b>RNN</b>	Revenu national net
<b>RTPC</b>	Réseau téléphonique public commuté
<b>SCN</b>	Système de comptabilité nationale
<b>SEC95</b>	Système européen de comptes nationaux et régionaux, version 1995
<b>SIFDM</b>	Services d'intermédiation financière directement mesurés
<b>SIFIM</b>	Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (marge d'intérêt)
<b>SSM</b>	Salaires sociaux minimum
<b>STATEC</b>	Service central de la statistique et des études économiques
<b>TIC</b>	Technologies de l'information et des communications
<b>TVA</b>	Taxe sur la valeur ajoutée

## Bibliographie

- Adam, F. (1998),  
« Le chômage dans la *Grande région*. Tentative de quantification et répercussions sur l'économie luxembourgeoise », dans STATEC, *Note de Conjoncture* 3-98, Luxembourg, pp. 21-25.
- Adam, F. (2002),  
« What Sense Does it Make to Take into Account a NAIRU for the Forecast of Inflation for a Very Small and Open Economy Like Luxembourg? », paper presented at the Policy Modeling International Conference, Bruxelles, 4-6 juillet 2002, [www.ecomod.net/conferences/ecomod2002/ecomod2002\\_papers.htm](http://www.ecomod.net/conferences/ecomod2002/ecomod2002_papers.htm)
- Adam, F. (2003),  
« *Étude succincte, croissance partielle et écart de production au Luxembourg* », dans *Note de conjoncture* 2-03, Luxembourg.
- AIE (2001),  
*Beyond Kyoto: Energy Dynamics and Climate Stabilisation*, Paris.
- Anderson, K., B. Dimaranan, J. Francois, T. Hertel, B. Hoekman et W. Martin (2001),  
« The Cost of Rich (and Poor) Country Protection to Developing Countries », University of Adelaide.
- Apel, M. et P. Jansson (1999),  
« System estimates of potential output and the NAIRU », *Empirical Economics* 24 (3), pp. 373-88.
- Arnal, E., O. Wooseok et R. Torres (2001),  
« Knowledge, Work Organisation and Economic Growth », OCDE, *Documents hors série*, n° 50.
- BCE (2003),  
*Structural factors in the EU housing markets*, Frankfurt am Main.
- BCL (2003),  
« Rapport annuel 2002 », Luxembourg.
- BIT (2001),  
*Évaluation actuarielle et financière du régime général d'assurance pension du Grand-Duché de Luxembourg remis au ministère de la Sécurité sociale*, Bureau international du travail, Genève.
- Blanchard O.J. et J. Wolfers (2000),  
« The Role of Shocks and Institutions in the Rise of European Unemployment: The Aggregate Evidence », *The Economic Journal*, 110, C1-C33.
- Borjas, G. (1999),  
« The Economic Analysis of Immigration », dans O. Ashenfelter et D. Card (dir. pub.), *Handbook of Labour Economics*, vol. 3, Elsevier, 1999.

- Bouchet, M. (2003),  
« The Sustainability of the Private Sector Pension System from a Long-Term Perspective: The Case of Luxembourg », BCL, *Cahier d'études* n° 6.
- Brenton, P. (2003),  
« Integrating the Least Developed Countries into the World Trading System: The Current Impact of EU Preferences under Everything But Arms », Banque mondiale.
- Cap Gemini Ernst & Young (2002),  
*Web-based Survey on Electronic Public Services, Results of the Third Measurement*, octobre.
- CCNUCC (2002),  
« Report of the Individual Review of the Greenhouse Gas Inventory of Luxembourg Submitted in the Year 2001 », FCCC/WEB/IRI(1)/2001/LUX.
- CES (1998),  
*L'évolution économique, financière et sociale du pays 1998, partie B. Avis sur l'avant-projet de plan national de développement durable*, Luxembourg.
- CES (2001a),  
*L'évolution économique, sociale et financière du pays, partie B : Les grandes orientations*, Luxembourg.
- CES (2001b),  
*Rôle de l'État ; avis*, Luxembourg.
- CES (2002),  
*Évolution économique, sociale et financière du pays, partie B : Les grandes orientations*, Luxembourg.
- CES (2003),  
*Évolution économique, sociale et financière du pays, partie A : L'appréciation et les propositions relatives à l'évolution économique, sociale et financière*, Luxembourg.
- Chambre des députés (2003),  
« Débat d'orientation sur la politique du logement du gouvernement », *document parlementaire* n° 4821, 25 février, Luxembourg.
- Chiswick, B.M., et P.W. Miller (1998),  
« The Economic Cost to Native-Born Americans of Limited English Language Proficiency », Report prepared for the Center for Equal Opportunity, août.
- Chiswick, B.M., et P.W. Miller (1999),  
« Immigration, Language and Multiculturalism in Australia », *Australian Economic Review*, 32(4), pp. 369-385.
- Chiswick, B.M., et G. Repetto (2001),  
« Immigrant Adjustment in Israel: Literacy and Fluency in Hebrew and Earnings », dans Djajic, S. (dir. pub.), *International Migration: Trends, Policy and Economic Impact*, New York, Routledge, pp. 204-228.
- Chiswick, B.M., et P.W. Miller (2003),  
« The Complementarity of Language and Other Human Capital: Immigrant Earnings in Canada », *Economics of Education Review*, à paraître.
- Commission européenne (2001a),  
*Étalonnage de la politique des entreprises. Résultats du tableau de bord 2002*, Bruxelles.
- Commission européenne (2001b),  
*L'esprit d'entreprise, Flash eurobaromètre* n° 83, Bruxelles.

- Commission européenne (2002a),  
*Huitième Rapport de la Commission sur la mise en œuvre de la réglementation en matière de télécommunications*, COM(2002)695 final, Bruxelles.
- Commission européenne (2002b),  
*La Situation de l'agriculture dans l'Union européenne : Rapport 2002*, Bruxelles et Luxembourg.
- Commission européenne (2002c),  
*Révision à mi-parcours de la politique agricole commune*, COM(2002)394 final, COM(2002)695 final, Bruxelles.
- Commission européenne (2003a),  
*Web-based Survey on Electronic Public Services*, Bruxelles.
- Commission européenne (2003b),  
« Mid-term Review of the Common Agricultural Policy, July 2002, Proposals: Impact Analyses », Direction générale de l'Agriculture, Bruxelles.
- Communauté européenne (2001),  
« Proposition de directive du Conseil visant à garantir une imposition effective, à l'intérieur de la Communauté, des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts », *Journal officiel* C270 E, 25/09/2001, pp. 259-65.
- Conseil de l'Europe (2002),  
« Conclusions relatives aux articles 1, 5, 6, 12, 13, 16 et 19 de la Charte sociale européenne concernant le Luxembourg », Bruxelles.
- CSSF (2001),  
« Étude d'impact de l'industrie financière sur l'économie luxembourgeoise (version 2000) », Comité pour le Développement de la Place Financière, Luxembourg.
- De la Barre, J. (2002),  
« La formation et l'insertion professionnelle des jeunes issus de l'immigration portugaise en France », document présenté à un Séminaire OCDE-ministère de l'Emploi sur l'intégration des jeunes immigrés sur le marché du travail, Bruxelles, juin.
- Deloitte et Touche (2002),  
« Future for mutual funds in Luxembourg ».
- Dimaranan, B., T. Hertel et R. Keeney (2003),  
« OECD domestic support and developing countries », *GTAP Working Paper* n° 19.
- Durand, A. (2002),  
« Le chômage structurel dans une petite économie ouverte : application au Luxembourg », *Document de travail* 02-3, Cellule de recherche en Économie Appliquée (CREA), Luxembourg.
- Fischler (2001),  
« Agricultural Policy for the Future: Changing Concerns, Changing Objectives », speech to the 29th North American/European Union Agricultural Conference, Salzburg, 19 octobre 2001.
- FMI (2000),  
« Luxembourg's Labour Market Paradox », *Rapports sur les États membres du FMI*, n° 00167, Selected Issues and Statistical Appendix, Washington DC.
- FMI (2002),  
« Luxembourg : 2002 Article IV Consultation », *Rapports sur les États membres du FMI* n° 02/118, Washington DC.

- Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de travail (2002),  
« Le travail intérimaire : rapport national », Dublin, [www.eurofound.ie/publications/files/EF0231FR.pdf](http://www.eurofound.ie/publications/files/EF0231FR.pdf)
- Förster, M. et M. Pellizzari (2000),  
« Trends and Driving Factors in Income Distribution and Poverty in the OECD Area », OCDE, *Labour Market and Social Policy Occasional Papers*, 42, Paris.
- Gallezot, J. (2002),  
« Accès au marché agricole et agro-alimentaire de l'UE : Le point de vue du négociateur à l'OMC et celui du douanier », *Économie rurale* 267.
- Goerens, C. (2003),  
« Déclaration sur la Politique de Coopération au développement et d'Action humanitaire du Luxembourg », Luxembourg.
- Gordon, R.J. (1997),  
« The time-varying NAIRU and its implications for economic policy », *Journal of Economic Perspectives* 11 (1), pp. 11-32.
- Grand-Duché de Luxembourg (2001),  
« *Economic Reforms of the Product, Services and Capital Markets* », Luxembourg Report to the European Union (Cardiff Progress Report), Luxembourg.
- Guarda, P. (1999),  
« Wages, prices and unemployment: the Luxembourg supply side », *Cahiers d'économie du centre universitaire de Luxembourg* 14, Luxembourg.
- Guarda, P. (2002),  
« Potential Output and the Output Gap in Luxembourg: Some Alternative Methods », *Cahier d'études* n° 4, BCL, Luxembourg.
- Gundlach, E. et L. Woessmann (2001),  
« Better Schools for Europe », EIB Prize 2001, *Cahiers BEI* 6(2), Banque européenne d'investissement (BEI), Luxembourg, pp. 8-22.
- Heinemann, F. et M. Jopp (2002),  
« The Benefits of a Working European Retail Market for Financial Services », Report to European Financial Services Round Table, Institute for European Politics Berlin and Centre for European Economic Research, Mannheim.
- Heinemann, F., M. Schröder, M. Schüler, C. Stirböck et P. Westerheide (2003),  
« Towards a Single European Market in Asset Management », Centre for European Economic Research, Mannheim.
- IGSS (2002a),  
*Rapport général sur la Sécurité sociale*, 2001, Luxembourg.
- IGSS (2002b),  
*Luxembourg : Rapport sur le Système de pension 2002*, Luxembourg.
- KPMG (2002),  
« Étude d'évaluation de l'impact du congé parental au Grand-Duché de Luxembourg ».
- Kuttner (1994),  
« Estimating Potential Output as a Latent Variable », *Journal of Business and Economic Statistics* 12(3), pp. 361-367.
- Meen, G. (2002),  
« The Time-Series Behaviour of House Prices: A Transatlantic Divide », *Journal of Housing Economics* 11.

- Mémorial (2002),  
« Recueil de législation A », *Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg*, Luxembourg.
- Ministère de l'Économie (2002),  
*Rapport d'activité 2001*, Luxembourg.
- Ministère de l'Environnement (2000),  
*Stratégie nationale de réduction des émissions de gaz à effet de serre*, Luxembourg.
- Ministère de l'Environnement (2001),  
*Guide des énergies renouvelables*, Luxembourg.
- Ministère de l'Environnement (2002),  
*Indicateurs de développement durable pour le Luxembourg*, Luxembourg.
- Ministère des Finances (2002),  
*Projet de budget 2003*, Inspection générale des finances, Luxembourg.
- Ministère des Finances (2003a),  
« Rapport sur les niveaux des déficits et de l'endettement publics et révision des données connexes (notification de mars) », Luxembourg.
- Ministère des Finances (2003b)  
« 4<sup>e</sup> Actualisation du programme de stabilité et de croissance du Luxembourg, 2001-2005 », Luxembourg.
- Ministère des Finances (2003c),  
*Projet de budget pour 2004*, Circulaire aux départements ministériels, Luxembourg.
- Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative (2003),  
*Rapport d'activité 2002*, Luxembourg.
- Ministres des Finances du G8 (2003),  
Déclaration des ministres des Finances, Deauville, 17 mai, [www.minefi.gouv.fr/presse/communiqués/c0305192\\_angl.htm](http://www.minefi.gouv.fr/presse/communiqués/c0305192_angl.htm)
- Moody's (2003),  
*Future of private banking*.
- Nagarajan, N. (1999),  
« The millennium round: An economic appraisal », *Economic Papers*, n° 139, Commission Européenne, Bruxelles.
- OCDE (1999),  
*Nomenclature des systèmes d'éducation : guide d'utilisation de la CITE-97 dans les pays de l'OCDE*, Paris.
- OCDE (2001a),  
*Études économiques de l'OCDE. Luxembourg*, Paris.
- OCDE (2001b),  
*Connaissances et compétences : des atouts pour la vie. Premiers résultats de PISA 2000*, Paris.
- OCDE (2002a),  
*Regards sur l'éducation*, Paris.
- OCDE (2002b),  
« The Economic Impact of International Migration: A Framework for EDRC Country Reviews: Supporting Material », ECO/CPE/WPI(2002)4/ANN2, Paris.
- OCDE (2003a),  
*Financial Market Trends* n° 84, Paris.

- OCDE (2003b),  
« *Transformer le handicap en capacité : promouvoir le travail et la sécurité des revenus des personnes handicapées* », Paris.
- OCDE (2003c),  
*L'administration électronique : un impératif*, Paris.
- OCDE (2003d),  
« *Broadband and Telephoning Services over Cable Television Networks* », DSTI/ICCP/TISP(2003)1, Paris.
- OCDE (2003e),  
*Barrières douanières et échanges*, Paris, à paraître.
- OCDE (2003f),  
*Examen de la politique et du programme du Luxembourg en matière de coopération pour le développement*, Paris, à paraître.
- OCDE (2003g),  
*Perspectives économiques de l'OCDE 73*, Paris.
- OCDE, Eurostat, FMI, Nations Unies, Banque mondiale (1993),  
*Système de comptabilité nationale*, Paris, Bruxelles/Luxembourg, New York, Washington DC.
- OMC (2001),  
*Luxembourg : Déclaration de S.E. M. Charles Goerens, ministre de la Coopération et des Affaires humanitaires*, WT/MIN(01)/ST/22.
- Polfer, L. (2002),  
Déclaration de politique étrangère, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur du Luxembourg.
- Proost, S., K. van Dender, C. Courcelle, B. de Borger, J. Peirson, D. Sharp, R. Vickerman, E. Gibbons, M. O'Mahony, Q. Heanly, J. van den Bergh et E. Verhoef (2002),  
« *How Large is the Gap Between Present and Efficient Transport Prices in Europe?* » *Transport Policy* 9, pp. 41-57, Pergamon Press.
- Roberts I., B. Buetre et F. Jotzo (2002),  
*Agricultural Trade Reform and Special Treatment for Developing Countries in the WTO*, ABARE Report, Canberra, septembre.
- Scherer, P. (2001),  
« *Age of Withdrawal from the labour force in OECD countries* », *OCDE Labour Market and Social Policy Occasional Papers* 49, Paris.
- Statec (1995),  
« *La main-d'œuvre frontalière au Luxembourg* », *Cahier économique*, n° 84, Luxembourg.
- Statec (2000),  
« *Note de conjoncture n° 1-2000* », Luxembourg.
- Statec (2002a),  
« *Annuaire statistique du Luxembourg 2002* », Luxembourg.
- Statec (2002b),  
« *Note de conjoncture n° 4-2002* », Luxembourg.
- Statec (2002c),  
« *Le recensement général de la population du 15 février 2001* », Luxembourg.  
[www.statec.lu/html\\_fr/RP\\_2001/index.html](http://www.statec.lu/html_fr/RP_2001/index.html)
- Statec, CEPS/INSTEAD, IGSS (2000),  
*Population et Emploi*, n° 1, Luxembourg.

- Statistisches Landesamt Saarland, INSEE, STATEC, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, S.E.S. de la Région Wallonne (2002),  
*Saar – Lor – Lux – Rheinland-Pfalz – Wallonie 2002*, Statistiques en bref, Saarbrücken, Nancy, Luxembourg, Bad Ems et Jambes (Namur).
- Tibesar, A. et F. Chomard (2002),  
« Le travail frontalier en Europe et dans la Grande région », Communication présentée au colloque « Le statut du travailleur frontalier », ERA – Académie de droit européen de Trèves, Trèves-Trier, octobre.
- Turner, D., L. Boone, C. Giorno, M. Meacci, D. Rae et P. Richardson (2001),  
« L'estimation du taux de chômage structurel des pays de l'OCDE », *Revue économique de l'OCDE* 33(2), pp. 185-232.
- Van den Noord, P. et C. Heady (2001),  
« Surveillance of tax policies: a synthesis of findings in economic surveys », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, 303, Paris.
- Van der Wiel (2001),  
« Innovation and productivity in services », *CPB Report 2001/1*, pp. 29-36.
- Wagener, R. (2003),  
« The New Benefit Strategy Being Implemented in Luxembourg », document présenté à la conférence OCDE de diffusion du projet « Transformer le handicap en capacité », Vienne, 6-7 mars.
- Woessmann, L. (2001),  
« Why Students in Some Countries do Better », *Education Matters* 1(2) :67-74.
- Woessmann, L. (2003),  
« Schooling Resources, Educational Institutions and Student Performance: The International Evidence », *Oxford Bulletin of Economics and Statistics* 65(2), pp. 117-170.



# Table des matières

<b>Évaluation et recommandations</b>	9
<b>I. Évolution économique et défis pour les pouvoirs publics</b>	23
Évolution récente et perspectives à court terme	23
Perspectives à moyen terme	39
Défis pour les pouvoirs publics	43
<b>II. Politique budgétaire</b>	45
Vue d'ensemble	45
Évolution récente	46
Perspectives à moyen terme	50
Revenu de retraite durable	51
<b>III. Politiques destinées à stimuler la croissance du revenu national</b>	57
Accroître le taux d'emploi, en particulier parmi les travailleurs âgés	57
Éviter que les augmentations du chômage prennent un caractère structurel	64
Améliorer les performances du système éducatif	66
Accroître l'efficacité avec laquelle les autorités atteignent leurs objectifs	73
Une amélioration de l'accès à l'Internet large bande permettrait au Luxembourg de tirer profit de l'économie du savoir	80
Quelques aspects du développement durable	83
Suivi des recommandations de l'OCDE concernant la réforme structurelle	95
<b>IV. L'impact économique des migrations au Luxembourg</b>	105
Introduction	105
L'immigration au Luxembourg	106
Les immigrés dans l'économie luxembourgeoise	111
Incidences budgétaires	116
Enjeux de la politique migratoire	119
Conclusions	133
Notes	135
Liste des abréviations	149
Bibliographie	151
<i>Annexes</i>	
I. Écarts de production, écarts de chômage et courbe de Phillips	158
II. Calcul des dépenses publiques par élève au Luxembourg : sources et méthodes	165

**Encadrés**

1. Mesure de la valeur ajoutée dans le secteur bancaire	26
2. La loi de 2002 concernant l'incapacité de travail et la réinsertion professionnelle	61
3. Principales caractéristiques de l'enseignement non tertiaire	69
4. L'intégration des politiques suivies dans les différents domaines intéressant le développement durable	84
5. Suivi des recommandations de l'OCDE concernant la réforme structurelle depuis 2001	96
6. Déterminants des prix réels des logements	130

**Annexes**

A1. Taux de chômage Grande région	159
-----------------------------------	-----

**Tableaux**

1. Demande et production : évolution récente et prévisions	24
2. Les SIFIM dans les bilans des banques et dans les comptes nationaux	26
3. Effets sur le PIB des modifications du niveau et du régime comptable des SIFIM	28
4. Balance des opérations courantes	30
5. Contribution de l'indexation à l'augmentation moyenne des salaires	36
6. Budget et dette des administrations publiques	46
7. Indicateurs de performance : revenu de retraite viable	53
8. Taux de remplacement nets 60 mois après la demande d'indemnisation, 1999	65
9. Indices relatifs aux établissements d'enseignement dans certains pays de l'OCDE	71
10. Principaux indicateurs : changement climatique	85
11. Principaux indicateurs : échanges et coopération pour le développement	90
12. Équivalents subventions à la production et leurs composantes	93
13. Part des emplois par secteur : Luxembourgeois, résidents étrangers et frontaliers, 2002	107
14. Emploi dans les entreprises à capitaux étrangers, 1998	113
15. Prix des logements, coûts de construction et prix des terrains en termes réels	128
16. Modèle à correction d'erreur des prix réels des logements	130
17. Part des logements locatifs dans le parc total de logements	132

**Graphiques**

1. Valeur ajoutée réelle par activité	25
2. Part des SIFIM dans la production brute des banques	27
3. Contributions à la croissance du PIB réel	31
4. La réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques a soutenu la consommation privée	32
5. Emploi et chômage	33
6. Emploi par secteur	34
7. Productivité de la main-d'œuvre dans le secteur des entreprises	35
8. Les indicateurs de confiance indiquent une faible activité	37
9. Conditions monétaires	38
10. Contributions à la croissance des dépenses totales	47
11. Dépenses primaires par habitant dans les pays de la zone euro, 2002	48
12. Variation de la part des dépenses totales dans le PIB	49
13. Type de pension au moment de l'attribution	55
14. Taux d'emploi dans certains pays de l'OCDE	58
15. Taux d'emploi des travailleurs âgés	59
16. Niveau d'instruction des personnes de 25 à 59 ans, 2002	67

---

17. Dépenses publiques consacrées à l'enseignement et performance des élèves en compréhension de l'écrit	72
18. Degré de raffinement des services publics en ligne	76
19. PME estimant que les charges administratives constituent un obstacle majeur à leur performance	78
20. Pourcentage de ménages des pays de l'UE ayant accès à l'Internet	81
21. Accès aux services à haut débit dans les pays de l'OCDE pour 100 habitants	81
22. Prix d'accès à l'Internet ADSL dans certains pays de l'OCDE	82
23. Émissions de dioxyde de carbone	86
24. Émissions de GES, objectifs et résultats	86
25. Emploi : Luxembourgeois, résidents étrangers et frontaliers	108
26. Population étrangère d'origine communautaire et extra-communautaire dans certains pays européens	109
27. Population résidant au Luxembourg : niveau d'instruction par nationalité	112
28. Salaires relatifs et parts d'emploi des nationaux luxembourgeois, par secteur	117
29. Population résidant au Luxembourg : distribution du revenu des ménages par nationalité	118
30. Taux d'activité	121
31. Performances comparées des élèves de l'enseignement secondaire ayant pour parents des immigrés ou des nationaux	122
32. Flux frontaliers dans la Grande région, 2001	125
33. Rapport entre les prix des logements et le revenu disponible	129
<i>Annexes</i>	
A1. Écarts de production et de chômage	160
A2. Écart-type des écarts de production	162

## STATISTIQUES DE BASE DU LUXEMBOURG, 2002

### LE PAYS

Superficie totale (km <sup>2</sup> )	2 586	Ville principale, milliers d'habitants :	
Superficie cultivée (km <sup>2</sup> )	1 274	Luxembourg, 15.2.2001	76.7
Superficie forestière (km <sup>2</sup> )	886		

### LA POPULATION

Population (milliers)	446.2	Emploi (milliers) :	
Densité au km <sup>2</sup>	173	Emploi intérieur total	285.7
Accroissement naturel net	1 601	Salariés :	268.8
Solde net des migrations	2 649	Agriculture	1.0
		Industrie et construction	62.5
		Services	205.3
		Employeurs, indépendants et emplois domestiques	16.9

### LA PRODUCTION

Produit intérieur brut (millions d'euros)	22 340.5	Origine du produit intérieur brut aux prix de base (en pourcentage) :	
Produit intérieur brut par habitant (\$US)	47 185	Agriculture	0.7
Investissements bruts fixes :		Industrie et énergie	13.0
En pourcentage du PIB	21.2	Construction	7.0
Par habitant (\$US)	10 020	Autres	79.4

### L'ÉTAT

En pourcentage du PIB :		Composition de la Chambre des députés (nombre de sièges) :	
Consommation des administrations publiques	18.3	Sociaux-Chrétiens	19
Recettes courantes des administrations publiques	47.2	Socialistes	13
Dettes brutes des administrations publiques	5.8	Démocrates	15
		Autres	<u>13</u>
		Total	60
		Dernière élection : 12.6.1999	

### LA MONNAIE

Taux de conversion irrévocable de l'euro	40.3399	Nombre d'unités monétaires de l'euro par \$US, moyenne journalière :	
		Juin 2003	0.8569
		Année 2002	1.0611

*Cette étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, qui est chargé de l'examen de la situation économique des pays membres.*

•

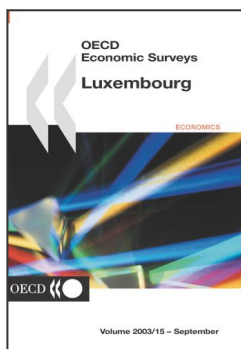
*La situation économique et les politiques du Luxembourg ont été évaluées par le Comité le 16 juin 2003. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière de la discussion et finalement approuvé par le Comité plénier le 25 juillet 2003.*

•

*Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par David Carey, Hubert Strauss, Gerrit van den Dool, Paul O'Brien et Douglas Sutherland sous la direction de Andreas Wörgötter.*

•

*L'Étude précédente du Luxembourg a été publiée en février 2001.*



Extrait de :  
**OECD Economic Surveys: Luxembourg 2003**

Accéder à cette publication :

[https://doi.org/10.1787/eco\\_surveys-lux-2003-en](https://doi.org/10.1787/eco_surveys-lux-2003-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2003), « Évaluation et recommandations », dans *OECD Economic Surveys: Luxembourg 2003*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/eco\\_surveys-lux-2003-2-fr](https://doi.org/10.1787/eco_surveys-lux-2003-2-fr)

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.